



Société Linnéenne de Bordeaux

Fondée en 1818, reconnue d'utilité publique en 1828

Hôtel des Sociétés Savantes, 1 Place Bardineau, 33000 Bordeaux

Tél. : 09 62 51 02 73

Courriel : societe.linneenne.bordeaux@gmail.com

Site : <http://linneenne-bordeaux.wixsite.com/slbx>

Bordeaux, le 11 avril 2023

À : Monsieur Florent DEVAUX, Commissaire enquêteur
Mairie, 210 route du bourg, 40180 SAINT-PANDELON

Transmission électronique : enquetepublique.dp2.pluih@grand-dax.fr

Objet : Enquête publique relative à la déclaration de projet n°2 pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI-H) du 10 mars au 11 avril 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci-après quelques observations de la Société Linnéenne de Bordeaux (société naturaliste reconnue d'utilité publique) sur le projet cité ci-dessus.

Le site considéré de St-Pandelon a une valeur environnementale forte, un aspect naturel et sauvage évident, et son sous-sol d'ophite (roche magmatique basique, exploitée aux environs) lui confère une originalité et un caractère unique dans le département.

1. D'abord, nous signalons avoir pris connaissance des observations de la fédération Sépanso Landes. Et nous partageons les inquiétudes de cette organisation.

Vu le court délai restant, je mentionnerai seulement certains points dans ce courrier, concernant le patrimoine naturel.

2. Pour la **Flore**, l'évaluation environnementale proposée par le bureau Eten n'a concerné que deux sorties sur site, les 11 février et 17 juin (2021).

C'est très peu et trop peu, une investigation significative (et sérieuse) doit intégrer des observations sur les 4 saisons, mais surtout au printemps, sinon c'est se priver de nombreuses espèces typiques et souvent importantes. Même si « l'exhaustivité est souvent difficile à obtenir... ».

Par exemple, aucune Orchidée n'est citée et donc n'a été vue. C'est regrettable. **Les Orchidées** sont des plantes emblématiques et souvent d'intérêt patrimonial (plusieurs sont réglementées ou protégées).

Elles fleurissent classiquement entre mi-mars et fin mai (et donc une visite s'imposait dans cet intervalle). Sur les deux créneaux de visite signalés :

* le 11-2, aucune orchidée ne peut être fleurie

* le 17 juin, les orchidées sont fanées ou disparues, et donc non déterminables (à l'exception d'une : *Epipactis palustris*, de zone humide (à marais alcalin) non concernée ici).

Les anciens propriétaires avaient observé sur leur domaine plusieurs espèces.

Nous-mêmes avons noté ces dernières années quelques taxons :

- dans le vaste bois chênaie-charmaie : *Neottia ovata* (la Listère), *Platanthera chlorantha*

- et en lisières : *Ophrys apifera*, localement *Serapias lingua*.

Il faut souligner la présence d'une autre espèce importante d'orchidée, la ***Neottia nidus-avis***, dans le bois frais et en milieu ombragé (secteur nord et ouest). Régionalement, elle est rare, et protégée en Gironde et en Dordogne (arrêté ministériel du 8 mars 2002). Elle fut citée par Lapeyrère en ce site de St-Pandelon (dès 1892, p. 385, notée « R.R.R. » rarissime), puis considérée comme disparue, mais retrouvée au même lieu par J. Vivant en 1985. Récemment (CBNSA-2017), elle a été « redécouverte » dans le département par N. Leblond. C'est donc une plante de forte valeur patrimoniale pour les Landes, à considérer.

3. **D'autres espèces notables** ont été omises, du fait des dates des visites. Signalons dans le bois frais la Hyacinthacée *Tractema lilio-hyacinthus*, protégée dans le département 40 (sous le nom de genre *Scilla*, arrêté du 8 mars 2002).

4. Concernant la **Fritillaire**, protégée en région Aquitaine, sa préservation totale doit être impérative sur le site. Dans la récente Liste rouge de la flore de l'Aquitaine (2018, p. 10, réf. *infra*), elle reçoit le commentaire général suivant : « *déclin continu de la qualité de son habitat ; réduction de population approchant les 30 %* », et elle y est classée « NT » = quasi-menacée.

Les secteurs des fritillaires doivent impérativement être exclus du périmètre d'aménagement du site et maintenus en zone N. L'étendue de cette "station surfacique de fritillaire pintade" est limitée, et donc ne générerait pas le projet de façon considérable.

Cette zone qui fait actuellement partie de la trame verte secondaire, *devrait y rester*, et ne pas « y être réintégrée » (comme indiqué à la p. 147 du rapport).

La réponse apportée par les défenseurs du projet à la MRAE, que "la fritillaire n'est pas impactée grâce à la mesure d'évitement mise en place" ou "sera évitée par le projet de balisage des zones sensibles", semble un peu insuffisante. Cela reste à préciser davantage. Par exemple en plaçant des barrières physiques (?). Ou comment ?

5. Flore patrimoniale (résumé non technique) : pour les « **zones humides** », quasiment rien n'est présenté en botanique ; mais des profils pédologiques (intéressants) sont détaillés. Ces zones, répertoriées sur les cartes, doivent contenir diverses plantes qu'il serait intéressant de connaître et lister (lors de plusieurs sorties échelonnées dans le temps). Ce type de milieux est un enjeu fort dans la gestion des biotopes naturels, voire des « paysages », et leur raréfaction générale a été souvent montrée et déplorée.

A la page 23 du rapport : « Les mesures compensatoires pour les impacts du projet sur les zones humides n'ont pas encore été définies à ce stade ». Il faut donc redemander au pétitionnaire quelles sont les mesures envisagées.

6. Faune d'invertébrés : les Coléoptères sont cités, mais très brièvement. Et limiter ce grand groupe à DEUX espèces (puis une seule à la p. 210) n'est guère satisfaisant.

Rapport p. 52 : Le groupe des coléoptères représente le plus grand groupe d'espèces sous nos latitudes, avec plus de 10 000 espèces françaises. L'analyse fine de ce groupe est lourde (...). La recherche a donc été focalisée sur les espèces de coléoptères les plus patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne).

Soulignons que les Coléoptères **saproxyliques** forment un groupe important, très étudié récemment et riche en informations écologiques et éthologiques significatives, et contenant de nombreuses espèces patrimoniales. Le secteur de bois anciens de St-Pandelon est très favorable à la présence d'insectes de ce type. Une étude sur ce groupe, même limitée, aurait pu être envisagée dans ce cadre.

Je joins pour information éventuelle un article récent en pdf sur une étude de ce groupe dans les Landes (« Huchet-Royaud-Bull. 1-2022 »).

[En rappel : Les organismes saproxyliques sont définis par SPEIGHT (1989) comme des espèces « qui dépendent, pendant une partie de leur cycle de vie, du bois mort ou mourant, d'arbres moribonds ou morts, debout ou à terre, ou de champignons du bois, ou de la présence d'autres organismes saproxyliques »].

Le rapport indique en Mesures de Réduction, p. 23 :

MR 17 : Réduction des risques de mortalité des coléoptères saproxyliques patrimoniaux lors de l'abattage d'arbres, rendu nécessaire pour la sécurité du public.

Mais p. 156, on lit :

La coupe d'arbres de grande taille peut entraîner la destruction de pontes ou de larves de coléoptères saproxyliques vivant dans le bois, notamment dans la partie basse et plus spécialement des chênes. Dans le cas où ces arbres devraient à terme être abattu pour la sécurité du public, un protocole spécial sera mis en place dans l'abattage des chênes.

On aimerait connaître cela plus en détail, et si un suivi sera réalisé, et par qui. Et quel sera ce protocole (choix des arbres) ?

7. Concernant la gestion des travaux à venir dans ce site, on ne sait pas quelles mesures réglementaires sont prévues pour préserver la flore et la faune, par le porteur du projet. Des précisions sont souhaitées.

8. Indicateurs de suivi : nous rejoignons l'inquiétude de la Sépanso :

Rapport page 167 : « Il s'agira de vérifier que les milieux naturels sont bien préservés et ainsi que les mesures mises en place ont bien été appliquées ».

Il serait bon que le pétitionnaire indique qui sera chargé de cette mission de vérification, et précise ses engagements et intentions à ce sujet.

En conclusion : Ce projet, soumis aux responsables du Grand Dax, est affiché comme d'intérêt général. On peut, et on doit, faire en sorte que les milieux naturels, et la Biodiversité dans sa globalité, y soient préservés au maximum, et de façon durable, en plus de l'aspect historique fort du lieu et des intérêts architecturaux du domaine.

Éléments de Bibliographie

LAPEYRÈRE É., 1892. – Flore du département des Landes. Impr. Hazael Labèque, Dax, 511 p. (Flore parue dans le Bull. Soc. Borda, Dax : 1896 à 1903).

LEBLOND N. & CAZE G. (coord.), 2018. – Liste rouge de la flore vasculaire d'Aquitaine. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Audenge.

SPEIGHT M., 1989. – Saproxylic invertebrates and their conservation. Conseil de l'Europe, Strasbourg. Nature and Environnement series 42, 78 p.

TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (coordinateurs), 2014. – Flora Gallica. Flore de France. Soc. Bot. France, Biotope éditions, 1196 p.

VIVANT J., 1985. – Herborisations dans le bassin moyen et inférieur de l'Adour. *Le Monde des Plantes*, Toulouse (Faculté des Sciences), n° 421-422, p. 9-13.

CBNSA-2017, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (Collectif : J. DUFAY coord. *et al.*) : Inventaire de la Flore sauvage des Landes, Rapport 46 p.

Bruno Cahuzac

Vice-Président de la Société Linnéenne de Bordeaux

Maître de Conférences honoraire de l'Université de Bordeaux.